

mais seulement l'« obligation » d'assister à la messe et de ne pas travailler ; par conséquent le clergé paroissial doit recommander aux catholiques d'honorer ces jours-là du mieux qu'ils pourront, surtout en allant prier à l'église ; 2° les évêques ont la faculté de dispenser les fidèles du jeûne et de l'abstinence dans les jours des fêtes supprimées, comme si elles étaient encore en vigueur ; 3° les évêques sont autorisés à maintenir au jeudi après la Sainte-Trinité la solennité et la procession de la Fête-Dieu, quoique ce jour-là ne soit plus fête d'obligation.

Le prochain Congrès de la Langue française

(*Circulaire officielle.*)

— Suite. —

...Nous connaissons parfaitement que tout ce qu'il y a de français, de bon français en Amérique, a vibré partout, à l'appel des organisateurs de cette fête unique pour notre patriotisme. Nous n'irons pas permettre que d'aussi nobles sentiments que ceux dont sont animées à cet égard toutes les âmes enamourées des traditions de la France, sur notre continent, puissent être de la sorte dénaturés par l'envie ou par l'inimitié.

Nous sommes assurés d'avoir réuni tous les meilleurs éléments d'un congrès superbe, et de portée immense, sous le rapport de l'éloquence, de la science, du patriotisme ardent et éclairé, de l'ordonnance exemplaire des fêtes et manifestations ; nous y ajouterons encore le puissant élément du nombre des inscrits, et le triomphe sera parfait, inattaquable.

Nous serons cinquante mille présents aux fêtes du Congrès, mais nous serons cent mille et davantage à apostiller de nos noms français l'œuvre splendide dont ce congrès marque la naissance.

Sans doute, une notable part du travail nécessaire est déjà accomplie, pour réaliser ce magnanime dessein. Grâce à l'entrain admirable qui, de Québec, a rayonné jusques aux glaces du pôle et au golfe du Mexique, jusques aux rivages de l'Atlantique et par delà le sommet des Rocheuses, nombreux sont déjà les milliers des nôtres qui ont donné leurs noms pour